

MAÎTRE D'OUVRAGE :



MANDATAIRE DU MAÎTRE D'OUVRAGE :



MAÎTRISE D'ŒUVRE GÉNÉRALE

Aménagement de Chronolignes sur le réseau urbain de transport public de **Le Mans Métropole**

Permis d'aménager / Chanzy PA2 : Notice de présentation

Groupement de maîtrise d'œuvre



Codification du document

Projet	Phase	Emetteur	Type	Repère	Numéro	Indice
3CL	APA	MOEG	NT	GL	05-0300	A

SOMMAIRE

1. Rappel du programme d'aménagement des chronolignes	4
1.1 Programme d'aménagement	4
1.2. Principales fonctionnalités et caractéristiques du projet	4
2. Perception du site et de l'environnement	5
3. Le parti d'aménagement	6
4. Les revêtements de sol	7
4.1. Bordures granit beige	7
4.2. Enrobé	7
4.3. Pavés et dallage	7
5. Le mobilier urbain	8
6. Le mobilier d'éclairage	8
7. Le paysage	9
7.1.. Les arbres du projet	9
7.2. Les ambiances végétales	10
8. Place Georges Washington	11
8.1. Le contexte urbain	11
8.2. Les enjeux programmatiques	12
8.3. Le parti d'aménagement	13
8.4. Les matériaux	17
8.5. Le mobilier urbain	17
8.6. Le mobilier d'éclairage	17
8.7. Le paysage	18

1. Rappel du programme d'aménagement des chronolignes

La présente étude est réalisée dans le cadre du projet d'aménagement de son réseau de transport urbain dont l'ambition est de faire évoluer significativement les pratiques de mobilité au sein du territoire Manceau en améliorant ainsi : 3 lignes de bus, de déployer et de développer un réseau structurant de voies cyclables et de permettre de sécuriser les modes actifs par l'insertion de sites propres protégés.

L'ambition des Chronolignes est principalement d'assurer un haut niveau de service le long des tracés et d'améliorer le niveau de confort et de pratique des usagers. Elles représentent 15 % de la fréquentation de l'ensemble du réseau du fait de son maillage principal structurant avec le Tramway et le Tempo, bus à haut niveau de service.

1.1 Programme d'aménagement

L'objectif, au-delà de l'ambition du changement de comportement général des usagers des espaces publics par la réduction de l'utilisation des voitures, est de repenser ces trois futures Chronolignes pour inciter une pratique plus vertueuse et partagée des déplacements sur l'agglomération mancelle. L'amélioration des performances et de qualité de service de ces trois lignes en a le principal enjeu associé à la mise en place et à l'amélioration d'un réseau parallèle de voie dédié aux modes actifs cyclistes, sécurisé et continu. L'enjeu passe également par la volonté d'offrir plus de place au paysage pour qu'il devienne une composante majeure de l'aménagement de l'espace public et, ainsi, le qualifier et réduire son imperméabilisation.

Cela se traduit pour le Bus par :

- Une vitesse commerciale élevée, la régularité, le confort,
- Des stations identifiables et accessibles à tous,
- Des échanges facilités entre tous les modes de transports : vélos, bus, ligne tramway et véhicules particuliers.

Pour les cyclistes, les hypothèses d'aménagement aspirent à insérer dans la mesure du possible des pistes unidirectionnelles sur les axes dit structurants du futur réseau cyclable manceau. Leur position et leur dimensionnement seront en adéquation avec les recommandations et orientations d'aménagement de la charte cyclable.

1.2. Principales fonctionnalités et caractéristiques du projet

L'amélioration des conditions de circulation du bus et l'insertion d'espaces de circulation dédié aux cycles tiennent compte des contraintes dimensionnelles des profils de voie, des usages actuels de l'espace public et de la place du paysage. Ainsi, les accessibilités parcellaires sont confortées comme une partie des stationnements sur espace public, garantissant la poursuite des activités présentes sur les voies réaménagées. Les plantations et espaces verts existants seront, dans la mesure du possible, maintenus, s'il y a impossibilité, le projet proposera un nouveau paysage urbain dans lequel le végétal aura une place importante.

La Chronoligne C4, d'une longueur d'environ 10 km, emprunte en grande partie l'itinéraire de la ligne 4 actuelle entre les terminus Bellevue - Hauts de Coulaines et Saint-Georges / Saint Joseph. Les 30 points d'arrêt de la ligne permettent la desserte de plusieurs équipements importants du territoire. La modification majeure du parcours se situe entre l'avenue de la Libération et la rue Barbier pour lequel l'aménagement propose que le bus puisse desservir la gare dans les deux sens de circulation.

Ainsi la ligne C4, venant de la rue d'Eichthal, emprunte le boulevard Jarry, tourne sur l'avenue du Général Leclerc puis remonte par la rue de la Pelouse pour reprendre la rue d'Arcole puis la rue Barbier et le parcours de la ligne C4.

Ce réaménagement touche, suivant le lieu, soit la totalité du profil des voies soit seulement le réaménagement de quais de stations bus pour qu'elles puissent accueillir des bus articulés.

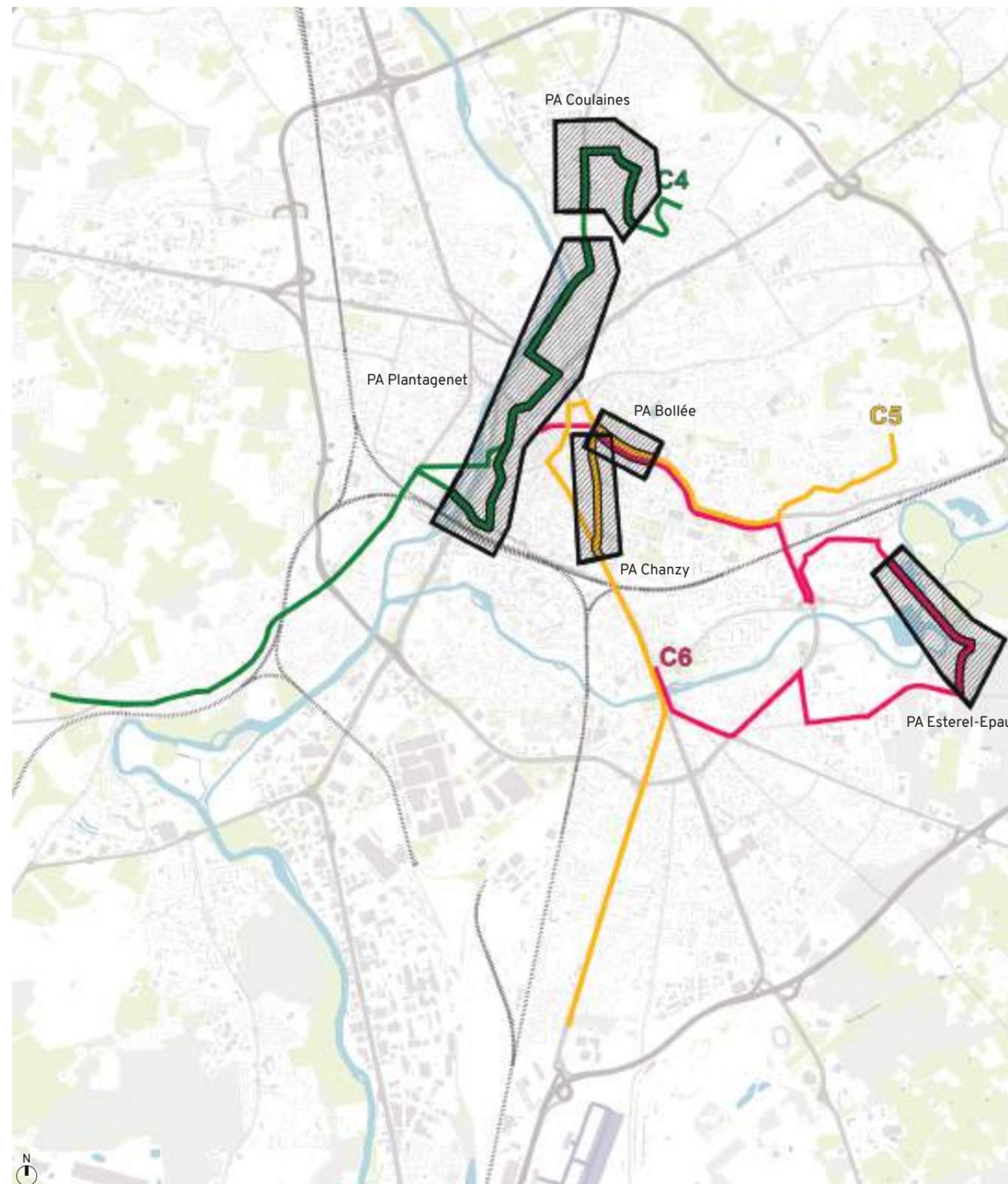
La Chronoligne C5, d'une longueur d'environ 9.6 km, emprunte l'itinéraire de la ligne 5 actuelle entre les terminus Oasis et Gazonniers. Par rapport aux études préliminaires, il est précisé qu'il n'y aura pas de prolongement de la ligne vers la rue de la Douce Amie au contact de la future zone d'activités Bener.

Cette Chronoligne, venant d'Oasis, emprunte l'avenue Geneslay, l'avenue Jean Jaurès, la rue de Chanzy, l'avenue Bollée pour remonter vers le terminus Gazonnier en passant par le Boulevard Neruda, les rues Samain, Alfred de Vigny jusqu'à la rue de l'Eventail.

La Chronoligne C6 correspond à la ligne 6 actuelle et suit donc ce même parcours empruntant donc, à partir de son terminus à Saint Martin, le bd Jean Jaurès, l'avenue Jean Mac, le bd Cugnot, la rue Diésel, la rue Henri Champion, la rue des Tennis, la rue de l'Estérel, le bd des Nations Unis puis en reprenant le bd Cugnot pour franchir le faisceau ferroviaire Est Ouest l'avenue Bollée. La longueur de la ligne est d'environ 9 km.

La seule modification notable dans son parcours se situe au croisement du bd Cugnot et du bd des Nations Unis ; le projet installe un carrefour au bas du franchissement ferroviaire et au droit du bd des Nations Unis permettant aux Bus de limiter son temps de parcours en tournant directement sur le boulevard sans passer sous le franchissement comme actuellement par le biais des rues du Massif Central et du Portugal.

Le nombre de station est notablement identique à la situation actuelle, quelques stations sont néanmoins soit déplacées, soit supprimées pour garantir l'optimisation commerciale du réseau. Les quais sont allongés jusqu'à 20ml pour accueillir des bus articulés.



2. Perception du site et de l'environnement



La rue Chanzy est située à moins de 500 mètres de la place de la République, lieu identitaire, repère de la ville du Mans, au cœur du centre-ville.

Elle est délimitée, au sud, par la place Washington et, au nord, par son intersection avec l'avenue Léon Bollée et l'avenue du Général de Gaulle.

Son statut est double : desserte de quartier, voie d'accès et de transit vers le cœur du Mans et son centre-ville.

Elle est à sens unique depuis la place Washington vers le centre-ville pour les véhicules motorisés, et accueille trois arrêts de bus (ligne 5) : Washington, Chanzy, Ifs.

La rue Chanzy, sur une longueur de 900m, se développe sur une largeur d'environ 12m de large avec des élargissements et rétrécissements ponctuels, bordée par des fronts bâtis aux épaulements allant du R+1 au R+2+C voire R+3+C ou Attique pour quelques immeubles plus récents. Ce sont essentiellement des maisons de ville et des logements avec quelques activités commerciales et de services présentes en rez-de-chaussée.

Le profil courant existant présente une chaussée circulée en sens unique basée côté ouest par du stationnement

longitudinal et un trottoir de 2m et, côté est par une bande cyclable de 1.50m et un trottoir de 2m.

L'espace public s'élargit à l'approche du Blockhaus, élément bâti emblématique et patrimonial mis en valeur par le réaménagement de ses abords. Le tronçon « Blockhaus-place des Ifs » interrompt ainsi le profil courant permettant d'aménager ce lieu de manière moins minérale et en relation avec le parc Victor Hugo et le projet du Département.

La rue Chanzy est entièrement minérale, revêtue d'enrobé et de bordure granit pour séparer les piétons des usages vélos et automobiles. Les émergences verticales restent limitées aux potelets, signalant et protégeant les traversées piétonnes et les signalisations verticales routières. L'éclairage est fixé sur façades.

Seuls quatre érables, situés sur la place des Ifs, agrémentent la rue et créent un point d'appel à hauteur du Blockhaus.

Ce repère végétal est renforcé par la présence du Tilleul de la cour du Collège Berthelot qui laisse déborder son houppier sur l'espace public.



Place des Ifs - Elargissement du Blockhaus



Vue sur la place Washington depuis l'avenue Jean Jaurès



Rue Chanzy depuis la Place Washington

A son extrémité Sud, la place Washington s'inscrit dans un « triangle », à la jonction des rues Nationale et donc de Chanzy, deux axes historiques majeurs de faubourg, les reliant respectivement de la place de la République à la place des Jacobins. L'église Sainte Jeanne-d'Arc, Hôtel Dieu du Coeffort, monument historique inscrit, et la statue du Général Chanzy situé au centre de la place depuis 1970 (auparavant situé sur la place de la République), constituent les repères de ce paysage urbain, et confortent son statut de place, à ce qui semblerait être davantage un carrefour de deux axes débouchant sur l'avenue Jean Jaurès.

Pourtant au cœur d'un espace dynamique avec des commerces, un lieu de culte et des équipements à proximité, cette place fonctionne davantage comme un parking et sert de façon hebdomadaire au marché, mais peu d'autres usages sont présents.

La matérialité unique sur la chaussée, sur la place et sur ce qui constitue le parvis de l'ensemble scolaire tend à gommer cet effet de place et lui donne peu de qualités urbaines.

3. Le parti d'aménagement

L'objectif de l'aménagement est de maintenir les fonctionnalités actuelles, desserte de quartier et accès au centre-ville, tout en confortant et sécurisant les usages et de qualifier cette rue par les matériaux et le végétal.

Pour cela, le parti d'aménagement s'appuie sur trois orientations majeures :

- Un partage de l'espace entre chaque usager de la rue : piétons, cyclistes et automobilistes, pour qu'ils puissent évoluer dans un lieu confortable et sécurisé ;

- « Réveiller » une rue habitée en donnant une place au végétal tout en préservant le stationnement résidentiel ;

- Créer un équilibre entre usages, fonctionnalités et végétal par le choix des matériaux et des couleurs.

Cela se traduit donc par un profil proche de l'actuel, avec toutefois l'ajout d'un contre-sens cyclable descendant depuis Bollée vers la place G. Washington. La mise en place de matériaux distincts, avec un camaïeu de coloris, révèle et précise chaque usage et fonctionnalité. Cela permet aussi de réduire visuellement la perception actuelle trop minérale et uniforme de la rue.

Depuis la place George Washington, un profil type se dessine, un trottoir d'environ 2m et une piste cyclable de 1.50m encadrent une chaussée, en sens unique de 3.20m, et un linéaire de stationnement longitudinal unilatéral de 2m ponctué d'arbres sur massifs.

A chaque intersection avec des rues perpendiculaires, les trottoirs de la rue Chanzy sont traversants, laissant ainsi la priorité aux piétons et vélos avec une continuité des matériaux.

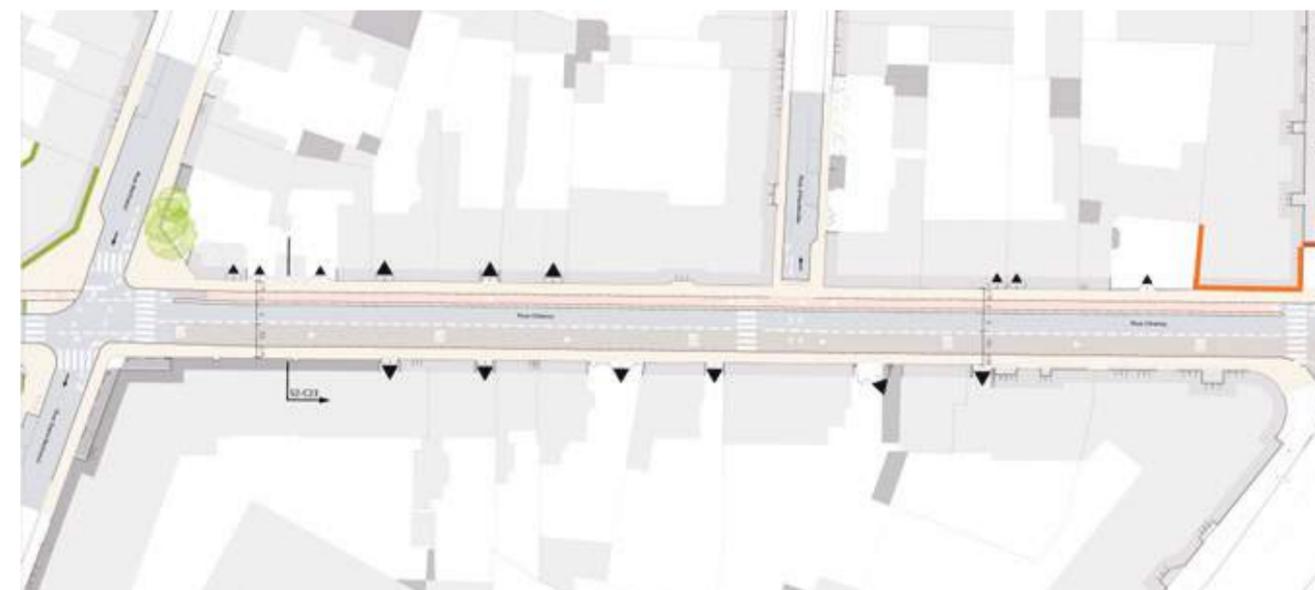
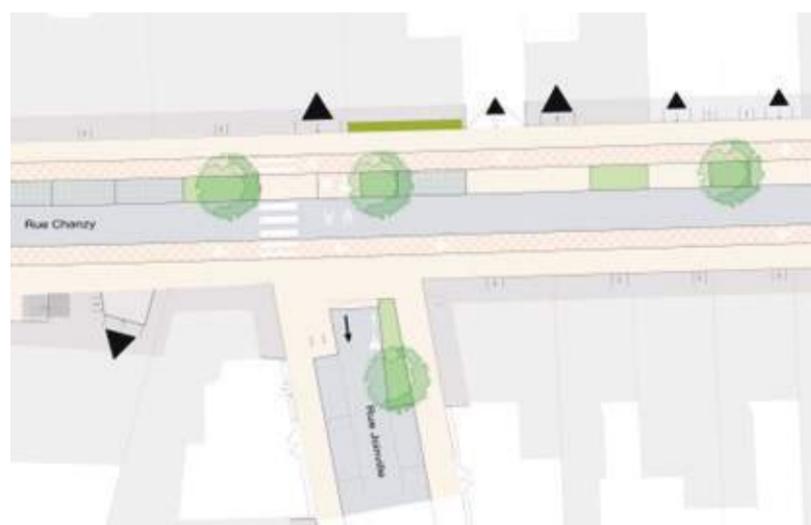


Le profil évolue à l'intersection des rues de la Fuie, Victor Hugo et Berthelot. Le cycle « descend » sur la chaussée pour reprendre sa place sur la piste, au même niveau que le trottoir après les carrefours et la station Chanzy.

Ce principe est renouvelé à l'approche de la station et l'enclave des Ifs. Après l'arrêt de bus des Ifs, le cycle continu sur la chaussée sur une bande cyclable jusqu'à l'intersection avec la rue Saint-Bertrand.

A partir de cette dernière, le bus partage son couloir d'approche

avec le cycle jusqu'au carrefour avec l'avenue Léon Bollée, sur une largeur de 3.50m. En effet, il est nécessaire, eu égard aux flux de circulation au carrefour Chanzy/Bollée/De Gaulle/Gougéard, pour optimiser la desserte bus du centre-ville. Cette partie nord de la rue Chanzy présente un profil distinct : le couloir d'approche bus, où circulent les cycles, s'accompagne donc d'une voie VL de 3m et d'un contre-sens cyclable de 1.50m, décalé de la chaussée par une bande de 50 cm de large, encadrés de part et d'autre par deux trottoirs de 1.75m.



4. Les revêtements de sol

Les différents revêtements de sol, préconisés sur l'ensemble de la rue, participent à son insertion dans son environnement, à la qualité du cadre de vie. Ils garantissent une bonne lecture de chaque usage. Ils déclinent ceux existants sur les derniers aménagements réalisés pour la ligne T2 ou le projet Tempo. Ainsi, une écriture « mancelle » se prolonge avec ces aménagements.

4.1. Bordures granit beige

- Bordures séparateur entre la piste cyclable et le trottoir, largeur 5 cm, avec une face bombée au maximum de 2cm de vue ;
- Bordures de voirie, largeur 20 cm, arête chanfreinée 2 cm ou arrondie 1 cm, finition faces vues bouchardée fin, autres faces sciées, couleur ocre clair.

4.2. Enrobé

- **Enrobé noir**, pour la voirie
- **Enrobé beige clair**, pour les voies bus et bandes cyclables sur chaussée.

4.3. Pavés et dallage

- Les pavés béton avec ergots (17 x 17cm) avec des joints végétalisés de 3cm sont préconisés pour les stationnements.



4.4. Béton désactivé

- Le béton désactivé sera employé sur l'ensemble de la place et sur les trottoirs, à l'instar de celui déjà en place sur l'avenue du Général Leclerc.



Béton désactivé

Pour garantir la bonne tenue des massifs, des boutisses en granit sont placées stratégiquement de part et d'autre des espaces plantés. De hauteur variable entre 8 et 12 centimètres, elles délimitent l'emprise du stationnement, jouant le rôle de chasse-roues. Distribuées sur deux rangées, elles matérialisent un passe-pied entre le véhicule et l'espace vert.

Au droit de ce dernier, côté chaussée, une bordure en granit est posée avec une vue de 8 centimètres. Elle sert également de chasse-roue et accompagne la manœuvre du conducteur.



Stationnement avec pavé à joints végétalisés

- Les pavés anciens existants seront conservés devant le parvis de l'église.
- Les dalles bétons sont pensées pour les traversées de la pelouse



5. Le mobilier urbain

Chaque ville possède au-delà du design de son mobilier une identité couleur qui crée l'unité du mobilier. Nous reconduisons celle retenue pour les derniers aménagements associés à la ligne T3 : « marron d'inde métallisé, rehaussé de touches de rouge » pour la Ville du Mans.

La référence de la couleur « marron d'inde » est : AKZO Nobel D1036 Marron d'Inde.

L'ensemble du mobilier sera posé par scellement, excepté les potelets amovibles.

Les mobiliers prévus sont :

- Des arceaux à vélo de chez SERI, en tube acier galvanisé peint Ø 60.3 mm, épaisseur 2.9mm, d'une hauteur de 90 cm et d'une largeur de 58 cm. Ils seront disposés avec un espacement d'un mètre,
- Des bancs, banc 3 places réf. Mota de chez DAE, longueur 1.75m, en fonte de fer peinte et bois pour l'assise et dossier. La fonte reçoit un traitement contre la corrosion. Piètement en métal,



- Des corbeilles de propreté, ligne Luna de chez UNIVERS & CITE, modèle cylindrique, en acier galvanisé peint, Ø bas 37 cm, Ø haut 50 cm et d'une hauteur de 80 cm,
- Des potelets fixes, à chaque traversée piétonne, gamme Saturne de chez SERI, en acier galvanisé, peint, Ø 76.1 mm, épaisseur 3.5 mm, hauteur hors sol de 85 cm,
- Potelet amovible, posé sur platine, gamme Saturne de chez SERI, en acier galvanisé peint, Ø 76.1 mm, épaisseur 3.6 mm, hauteur hors sol de 85 cm.



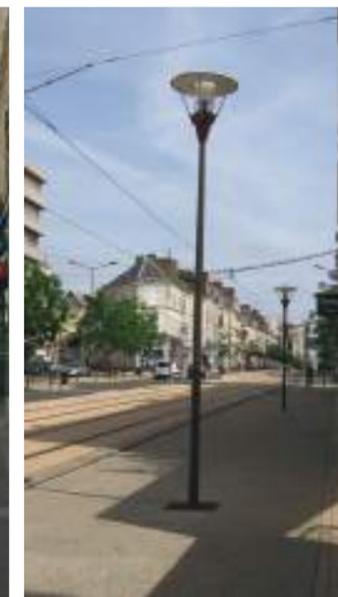
6. Le mobilier d'éclairage

C'est un mobilier sobre et discret. La place profitera sur les zones de stationnement d'un éclairage sur des mâts de 6.00m de haut. Côté espace planté et rive piétonne, l'éclairage aura une hauteur de 4.00m. Le positionnement de l'éclairage a judicieusement été réfléchi en concomitance avec le positionnement des arbres afin que l'ensemble crée un rythme et que les arbres puissent se développer sans interférer avec les candélabres.

La température de couleur des leds est de 3000°k : une lumière « blanche » chaude qui offre un bon rendu des couleurs et met ainsi en valeur les espaces verts.

Cinq types de matériel sont proposés :

- Fonctionnel à une hauteur de 8m environ. Il s'agit de lanterne Citea taille midi de couleur rouge sans rotule, fixée sur une console Ø 60 mm, longueur 1300 mm avec une platine de fixation. L'ensemble est de couleur rouge. Il est implanté en lieu et place du matériel existant à peu près (l'inclinaison des consoles étant inférieure à celles existantes).
- Fonctionnel à une hauteur de 8m environ. L'ensemble est composé d'un mât cylindro-conique 180/80 de hauteur 6m sur lequel est fixé la console avec lanterne Citea midi avec une console en retour piéton fixée à 4m du mât.
- Fonctionnel piéton à une hauteur de 4,50m. L'ensemble est composé d'un mât cylindro-conique de hauteur hors sol 4m sur lequel est fixé en top (avec le diamètre ad hoc). La lanterne type eLyXe de couleur rouge avec un éclairage leds. Ces ensembles sont disposés à proximité du Blockhaus et de la place des Ifs ainsi que la place Washington
- Fonctionnel à hauteur de 6m environ avec lanterne Citea taille midi de couleur rouge sans rotule, fixée sur la façade existante.
- Fonctionnel en colonne LED de type Phylos statique constituée d'un mât cylindrique en aluminium et d'une vasque givrée en méthacrylate. De hauteur de 4,20m et de diamètre de 170 mm.



7. Le paysage

7.1. Les arbres du projet

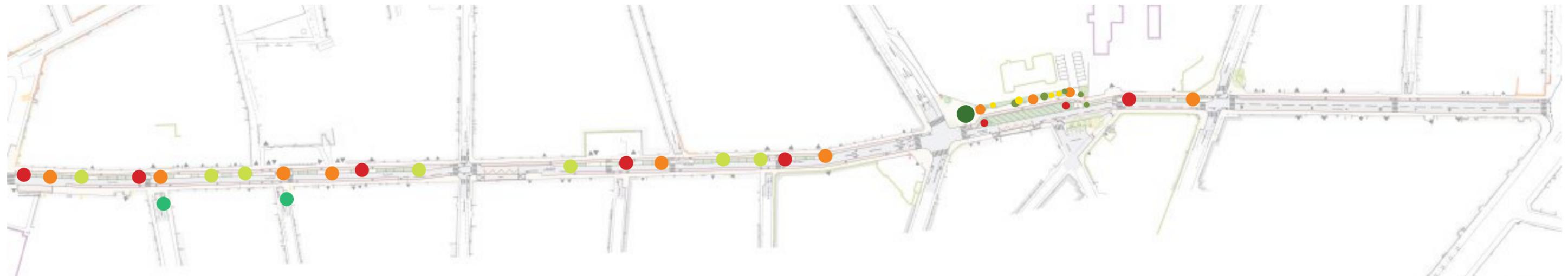
ARBRES D'ALIGNEMENTS



VERGER

ARBRE REMARQUABLE

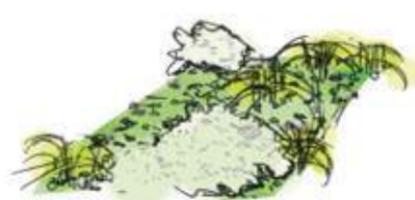
- Acer griseum*
- Arbutus unedo*
- Prunus avium 'Plena'*
- Prunus mahaleb*
- Malus domestica*
- Pyrus communis*
- Tilia americana 'Nova'*



7.2. Les ambiances végétales



Le massif du Blockhaus



La rue Chanzy est aujourd'hui un axe minéral, accueillant pour seul élément végétal, quatre érables situés sur la place des Ifs. Dans le cadre du projet des Chronolignes, ces sujets sont conservés et le végétal prendra la place qui lui incombe. Il doit l'habiter.

La volonté est de faire transparaître, au niveau des aménagements, une rue jardinée, un espace à vivre. La volonté d'une palette colorée et chatoyante offre une image de rue dynamique, où il fait bon vivre.

Trois essences d'arbre-tiges viennent s'insérer entre les stationnements. Ils s'alternent le long du parcours de la rue Chanzy : tous remarquables à différentes saisons, soit pour leur floraison, leur feuillage automnal, leur écorce ou bien les trois. Dans des teintes rougeoyantes, les écorces contrastent avec le beige des façades et apportent de la luminosité.

Ces arbres seront installés dans des massifs au nombre de 3, rythmant également la rue.

Composés principalement de vivaces, ces dernières jouent la couleur, le volume et les textures. Elles apportent légèreté et dynamisme aux massifs.

Vers la place des Ifs, un massif aux lignes asymétriques vient souligner l'entrée du parc Victor Hugo et du Blockhaus et, créer des espaces de détente et de pauses.

Ainsi, la palette se diversifie pour laisser place à un massif gourmand : les arbousiers s'alternent avec des pommiers et poiriers.

Sur fond d'arbustes et de graminées, les vivaces du premier plan rendent l'espace chaleureux, où l'on a envie de se poser. Les plantations offrent un écrin végétal léger et coloré.

Un Tilleul à l'entrée du parc Victor Hugo sert de point d'appel et anime le fond de perspective depuis l'entrée de la rue Chanzy. Sa ramure conique donnera du corps à l'espace. Il sera le pendant de celui du collègue Berthelot.

Sur la même base végétale, des espaces verts, depuis les rues adjacentes, marquent l'entrée de la rue Chanzy. Seul l'arbre-tige se démarque de ceux projetés sur cette dernière pour créer un point d'appel.

Les teintes, sur l'ensemble des espaces plantés, jouent sur des variations de bronze / orangé à rose / violet avec des touches de rouges et de blanc. La majeure partie des espaces plantés foisonne de végétal et joue sur les différentes hauteurs d'inflorescences et feuillages. Les fleurs vaporeuses et les graminées donnent de la légèreté. Des fleurs plus imposantes, et quelques arbustes amènent du corps au massif et lui assure visuellement une place prépondérante dans l'espace public.

D'inspiration naturaliste, les massifs sont composés de vivaces robustes adaptées au climat et aux conditions qu'elles pourraient rencontrer. Les graminées occupent aussi une bonne partie dans la composition.

L'ensemble est ainsi réfléchi afin que l'entretien soit le plus limité possible et avec un intérêt annuel ; soit par le couvert végétal, le bois des arbustes, les teintes des feuillages et les fleurs fraîches ou séchées laissées sur pied. Les déchets de tailles pourront être ainsi laissés en place afin d'amender le substrat et permettre une régénération du sol. Beaucoup d'essences avec de longues et abondantes floraisons sont prévues pour favoriser le développement de la faune et microfaune butineuse et pollinisatrice. Les espaces plantés ont été calepinés avec soin pour que les fosses de plantations soient suffisamment grandes afin de créer des micro-écosystèmes continus, dans le respect d'une flore adaptée au climat et conditions de sol pour déployer et préserver la biodiversité sur l'ensemble du réseau des chronolignes.

plus herbacée au massif. Les ancolies (*Aquilegia vulgaris* 'Ruby Port') seront les premières touches fleuries et se mêleront aux émergences des Sauges (*Salvia x jamensis* 'California Sunset'), dans des déclinaisons de rouge et corail.

8. Place Georges Washington

8.1. Le contexte urbain

La place Washington s'inscrit dans un « triangle », à la jonction de la rue Nationale et de la rue de Chanzy, deux axes historiques majeurs de faubourg, les reliant respectivement de la place de la République à la place des Jacobins. Le monument du Général Chanzy, situé au centre de la place depuis 1970 (auparavant situé sur la place de la République), constitue un repère dans le paysage urbain, rappelant à lui seul le statut de place, à ce qui semblerait être davantage un carrefour de deux axes débouchant sur l'avenue Jean Jaurès.

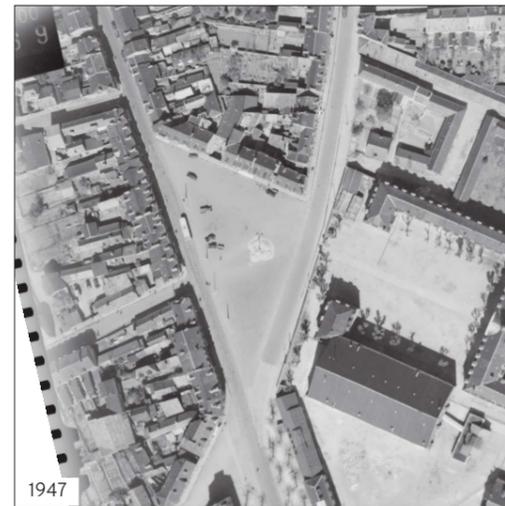
Pourtant au cœur d'un espace dynamique avec des commerces, un lieu de culte et des équipements à proximité, la place fonctionne davantage comme un parking et sert de façon hebdomadaire au marché, mais peu d'autres usages sont présents. La matérialité unique sur la chaussée, sur la place et sur ce qui constitue le parvis de l'ensemble scolaire tend à gommer cet effet de place et lui donne peu de qualités urbaines.



Carte de l'Etat Major 1820-1866



1846



1947



1966



2017



Vue sur la place Washington depuis l'avenue Jean Jaurès



Monument du Général Chanzy



Vue sur la place G. Washington depuis la rue Nationale

8.2. Les enjeux programmatiques

La place Washington est un fort lieu de passage et d'échanges, à la croisée de deux axes de circulation important. Le projet d'aménagement devra prendre en compte l'ensemble de ses fonctions tout en offrant de nouvelles possibilités d'usages dans un aménagement qualitatif urbain et paysager.

1 - VALORISER LES VUES SUR L'EGLISE

L'église Sainte Jeanne d'Arc est aujourd'hui un élément patrimonial remarquable en « limite extérieure » de la place. Aussi, le futur projet d'aménagement devra redonner une importance à cette façade principale de l'ancien Hôtel Dieu, la mettre en valeur par une composition de l'espace public.

2 - RETROUVER UN CARACTÈRE DE PLACE

Le caractère très routier de ce site et le fonctionnement de place giratoire ne permettent pas à cet espace de fonctionner comme une place. La cohérence dans le traitement de l'espace public permettra d'affirmer une réelle place de quartier.

Plusieurs façades autour de la place méritent d'être accompagnées d'espaces piétons plus généreux. Des parvis permettraient d'étendre des terrasses et créer des lieux à vivre sécurisés devant les commerces et le lycée. Devant l'église, la création d'un parvis valorisera la façade et redonnera au bâtiment une importance dans la composition et perception de l'espace.

Cette nouvelle distribution devra prendre en compte les enjeux fonciers au droit de ces équipements et commerces.

3 - CONFORTER L'INTERMODALITÉ ET REDONNER LA PLACE AUX MODES DOUX

La place est essentiellement aménagée au profit de la voiture et, ne donne aucune priorité au piéton. Le futur projet devra prioriser les modes doux et y intégrer l'offre de transport pour reléguer la voiture au second plan. Un bouclage restera possible mais non privilégié. Il s'agira également de proposer un positionnement des stations cohérent avec le futur aménagement.

4 - RÉORGANISER LES FONCTIONS ACTUELLES

La place, polarité du quartier doit conserver son dynamisme et maintenir les usages et fonctions actuellement présents. L'aménagement d'une aire de stationnement et la préservation d'un espace libre pour accueillir le marché seront une priorité.

5 - AMÉLIORER LE CADRE DE VIE PAR LA TRAME VERTE

La trame verte de la place est inexistante. Si l'ensemble végétal composé de Tilleuls et les points d'appels que sont l'érable (*Acer negundo*) et le Cèdre au Sud sont à préserver, un paysage reste à composer. Tout en s'appuyant sur l'existant, les nouvelles trames sont à créer en fonction du projet. Elles seront importantes dans la composition de l'espace mais également dans l'amélioration du cadre de vie pour les riverains et l'image qu'elles renvoient de la place.

6 - RÉAMÉNAGER LE CARREFOUR

Le carrefour actuel est un nœud de circulation complexe. Il sera réaménagé afin de répondre aux différents enjeux cités précédemment et, devenir une accroche de la place Place G.Washington.



8.3. Le parti d'aménagement

L'enjeu majeur d'un aménagement place G.Washington est de retrouver un caractère de place et d'un espace de proximité sur ce site. Convergence de plusieurs flux, le projet devra aussi intégrer l'intermodalité. La trame verte étant inexistante, une porosité et une continuité végétale seront retrouvées.

Deux scénarios ont été proposés en Comité de pilotage. Le premier scénario offrait une frange plantée et un espace libre au centre devenant l'espace des possibles avec deux espaces «distincts» : celui de la place ceinturé par les voies de circulations et celui devant le lycée.



Le scénario retenu vise à réinscrire l'aménagement dans sa composition historique, à l'échelle de ce vaste lieu de l'ancienne caser et de l'Hôtel Dieu, dit du Coëffort, des fronts bâtis Nord et Ouest.

Pour ce faire, au delà des usages proposés qui seront décrit ci-après, les éléments de composition de l'aménagement sont les suivants :

1 - composition d'un vaste parvis traversant la place au droit de l'église Sainte Jeanne d'Arc (Ancien Hôtel Dieu), cadré par ses deux contreforts extérieurs, avec une ouverture visuelle depuis la rue du Coëffort. L'espace est volontairement laissé libre, cadré par des charmes fastigiés. Ce parvis devient un lieu des possibles, support de manifestation et du marché.

2 - composition d'une vaste esplanade végétale multi-usages, prolongement du parvis végétal de l'intérieur du lycée (ancienne place d'Armes de la Caserne) avec la préservation de la statue Chanzy comme élément de composition depuis la rue du Coëffort et autour de laquelle se développera un vaste espace de respiration et de repos. Cette pelouse offre la possibilité de profiter d'un jardin public de proximité pour les habitants du quartier. Des allées en pavés, joints gazon traversent l'espace pour faciliter les déplacements entre les deux arrêts de bus Washington et Viaducs.

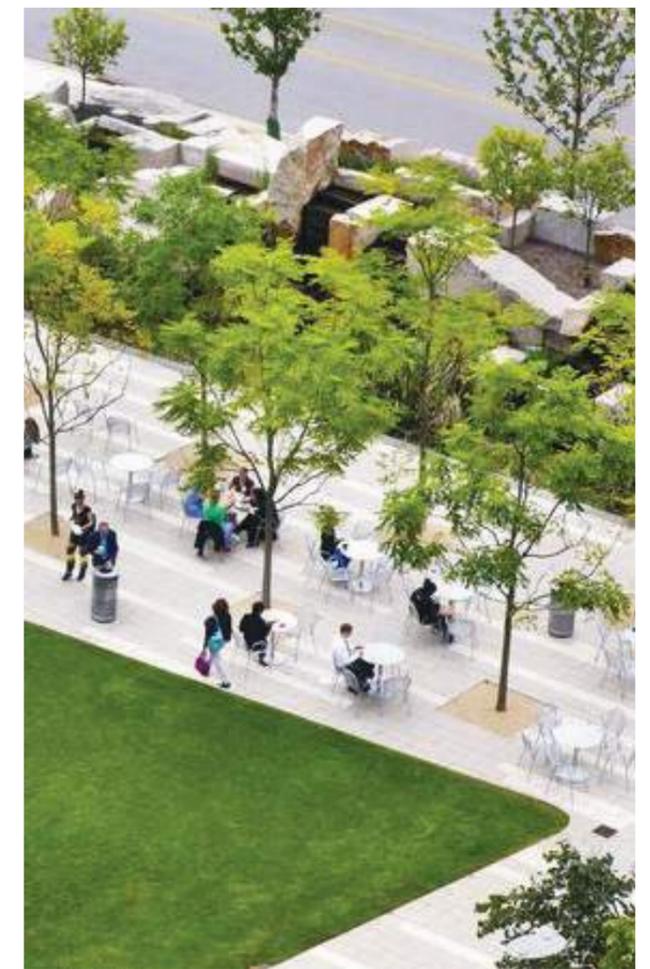


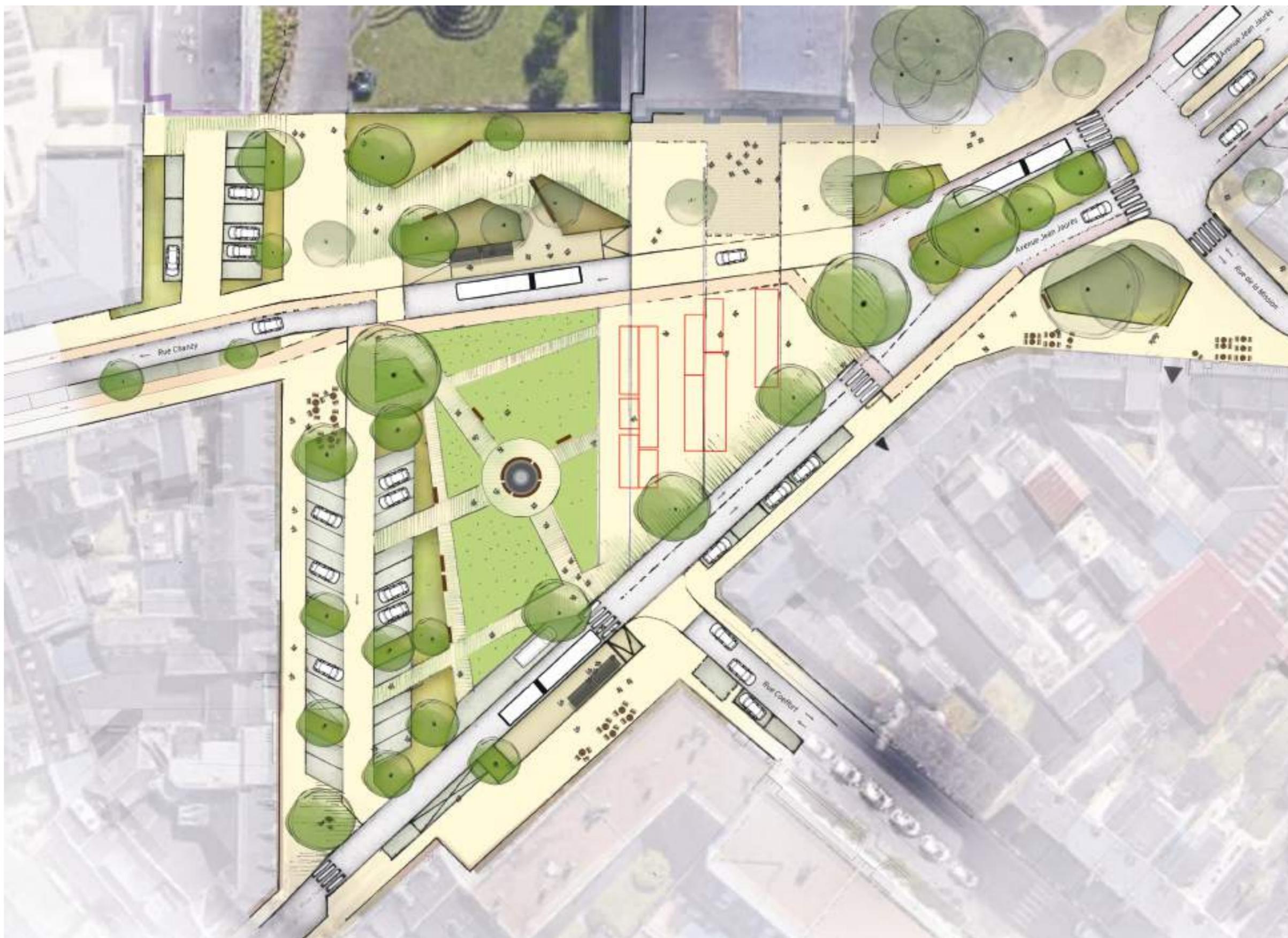
3- une place de quartier, un lieu à vivre où l'on peut facilement s'approprier l'espace et créer une dynamique d'espace public. La notion de temporalité est très importante sur cette place, rythmée par les étudiants, les commerces et la vie de quartier. Le projet d'aménagement retenu tend à proposer une place qui dialogue avec l'ensemble de ses composantes Flâner, jouer, traverser, rencontrer et échanger seront autant d'usages possibles sur ce nouvel espace repensé.

4- un octroi végétal: mémoire de ce lieu longtemps dernier faubourg de développement de la ville, possédant en ce lieu une barrière d'octroi. Les arbres existants, au contact de l'Hôtel Dieu et sur la rue de la Mission, sont intégrés dans un ensemble végétal dense. Depuis la rue Jean-Jaurès, un octroi végétal ouvre le passage sur la place et marque l'entrée vers le centre-ville. Il est, au loin, un point d'appel, une invitation à entrer.

Le projet organise l'intermodalité, et gère les divers flux qui arrivent sur la place. Aussi, les cyclistes retrouvent un espace dédié, en sécurité et à l'écart de la chaussée quand les piétons sont eux, guidés par les divers chemins.

Des poches de stationnement sont préservées le long des commerces afin de renforcer la dynamique impulsée par le nouvel aménagement. Le trottoir, qui les longe, est élargi pour apporter des espaces piétonniers plus confortables.





† Plan schématique des emprises nécessaire au fonctionnement des activités de la place G.Washington - 1/500^{ème} - Format original A3



Fonctionnalités

- Plan de circulation
- Voie VL - amble
- Voie BUS - or any propre
- Voie cyclu - amble clar
- Trottoir - amble désactivé
- Station bus - amble busage
- Pavé à joints saillants
- Aménagement fonction
- Aménagement d'investissement
- Stationnement - amble

Déplacements

- Sens de circulation
- Circulation cyclu
- Trottoir saillants
- Circulation bus et vélos propres

Mobiliers

- Parc
- Appui
- Oratoire
- Bar

Repères

- Appui
- Bar
- Bar
- Bar

Fonction urbaine et accès

- Plan
- Parking et espace public
- Centre commercial
- Banque et restaurants
- Commerce local
- Commerce spécialisé
- Amuse
- Équipement
- Établissement scolaire
- Service et services autres
- Accès véhicules légers
- Accès véhicules légers cyclu
- Plan stationnement fonction

Végétation

- ARBRES PEUÏES
- ARBRES SAISONNIERS
- 1 Acer doré
- 2 Prunus avium 'Pena'
- 3 Olestra thacanthra 'Sambur'
- 4 Quercus peltica
- 5 Carpinus betulus 'Fastigiata'
- 6 Malus pernyi 'Erament'
- 7 Acer griseum
- 8 Tilia cordata
- 9 Arbutus unedo
- ARBRES (SÉRIEL) COUPE
- Hauteur 100%
- Espace vert 100%
- Espace vert - aménagement avec végétaux
- Espace vert - aménagement

† Plan projet de la place G.Washington



† La place G.Washington aujourd'hui



† Perspective de la place G.Washington projetée, vue depuis la Rue Nationale

8.4. Les matériaux

Bordures granit beige

- Bordures séparateur entre la piste cyclable et le trottoir, largeur 5 cm, avec une face bombée au maximum de 2cm de vue ;
- Bordures de voirie, largeur 20 cm, arête chanfreinée 2 cm ou arrondie 1 cm, finition faces vues bouchardée fin, autres faces sciées, couleur ocre clair.

Enrobé

- **Enrobé noir**, pour la voirie
- **Enrobé beige clair**, pour les voies bus et bandes cyclables sur chaussée.

Pavés et dallage

- Les pavés béton avec ergots (17 x 17cm) avec des joints végétalisés de 3cm sont préconisés pour les stationnements.



Stationnement avec pavé à joints végétalisés

- Les pavés anciens existants seront conservés devant le parvis de l'église.
- Les dalles bétons sont pensées pour les traversées de la pelouse



Béton désactivé

- Le béton désactivé sera employé sur l'ensemble de la place et sur les trottoirs.



Béton désactivé

8.5. Le mobilier urbain

Chaque ville possède au-delà du design de son mobilier une identité couleur qui crée l'unité du mobilier. Nous reconduisons celle retenue pour les derniers aménagements associés à la ligne T3 : « marron d'inde métallisé, rehaussé de touches de rouge » pour la Ville du Mans.

La référence de la couleur « marron d'inde » est : AKZO Nobel D1036 Marron d'Inde.

L'ensemble du mobilier sera posé par scellement, excepté les potelets amovibles.

Les mobiliers prévus sont :

- Des arceaux à vélo de chez SERI, en tube acier galvanisé peint Ø 60.3 mm, épaisseur 2.9mm, d'une hauteur de 90 cm et d'une largeur de 58 cm. Ils seront disposés avec un espacement d'un mètre,
- Des bancs, banc 3 places réf. Mota de chez DAE, longueur 1.75m, en fonte de fer peinte et bois pour l'assise et dossier. La fonte reçoit un traitement contre la corrosion. Piètement en métal,



- Des corbeilles de propreté, ligne Luna de chez UNIVERS & CITE, modèle cylindrique, en acier galvanisé peint, Ø bas 37 cm, Ø haut 50 cm et d'une hauteur de 80 cm,
- Des potelets fixes, à chaque traversée piétonne, gamme Saturne de chez SERI, en acier galvanisé, peint, Ø 76.1 mm, épaisseur 3.5 mm, hauteur hors sol de 85 cm,
- Potelet amovible, posé sur platine, gamme Saturne de chez SERI, en acier galvanisé peint, Ø 76.1 mm, épaisseur 3.6 mm, hauteur hors sol de 85 cm.



8.6. Le mobilier d'éclairage

C'est un mobilier sobre et discret. La place profitera sur les zones de stationnement d'un éclairage sur des mâts de 6.00m de haut. Côté espace planté et rive piétonne, l'éclairage aura une hauteur de 4.00m. Le positionnement de l'éclairage a judicieusement été réfléchi en concomitance avec le positionnement des arbres afin que l'ensemble crée un rythme et que les arbres puissent se développer sans interférer avec les candélabres.

La température de couleur des leds est de 3000°k : une lumière « blanche » chaude qui offre un bon rendu des couleurs et met ainsi en valeur les espaces verts.

Cinq types de matériel sont proposés :

- Fonctionnel à une hauteur de 8m environ. Il s'agit de lanterne Citea taille midi de couleur rouge sans rotule, fixée sur une console Ø 60 mm, longueur 1300 mm avec une platine de fixation. L'ensemble est de couleur rouge. Il est implanté en lieu et place du matériel existant à peu près (l'inclinaison des consoles étant inférieure à celles existantes).
- Fonctionnel à une hauteur de 8m environ. L'ensemble est composé d'un mât cylindro-conique de hauteur 6m sur lequel est fixé en top (avec le diamètre ad hoc). La lanterne type eLyXe de couleur rouge avec un éclairage leds.
- Fonctionnel piéton à une hauteur de 4,50m. L'ensemble est composé d'un mât cylindro-conique de hauteur hors sol 4m sur lequel est fixé en top (avec le diamètre ad hoc). La lanterne type eLyXe de couleur rouge avec un éclairage leds.
- Fonctionnel à hauteur de 6m environ avec lanterne Citea taille midi de couleur rouge sans rotule, fixée sur la façade existante.
- Fonctionnel en colonne LED de type Phyllos statique constituée d'un mât cylindrique en aluminium et d'une vasque givrée en méthacrylate. De hauteur de 4,20m et de diamètre de 170 mm.



8.7. Le paysage

Les arbres du projet :



● *Acer davidii*



● *Acer griseum*



● *Arbutus unedo*



● *Carpinus betulus 'Fastigiata'*



● *Gleditsia triacanthos 'Sunburst'*



● *Malus perpetu 'Everest'*



● *Prunus avium 'Plena'*

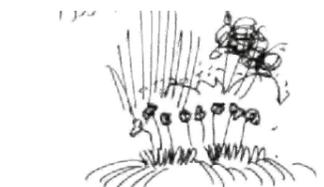


● *Quercus phellos*



● *Tilia cordata*

Les ambiances végétales :



Cornus alba 'Baton Rouge'



Gaura lindheimeri



Geranium macrorhizum Spessart



Miscanthus sinensis 'Gracillimus'



Panicum virgatum



Cornus alba 'Baton Rouge'



Euonymus fortunei 'Minimus'



Festuca gautieri



Prunus laurocerasus 'Otto Luyken'



Gaura lindheimeri



Salvia microphylla 'El Duranzo'



Echinacea purpurea 'Hot Summer'



Festuca gautieri



Molinia caerulea ssp. 'Heidebraut'



Penstemon 'Hewell Pink Bedder'



Salvia x jamensis 'California Sunset'



Vinca major



Carex pendula



Euphorbia martinii



Geranium macrorhizum Spessart



Persicaria amplexicaulis 'Orange field'



Acanthus mollis



Geum 'Totally Tangerine'



Hakonechloa macra



Muehlenbeckia complexa



Persicaria amplexicaulis 'Orange field'



Euphorbia martinii



Geum 'Totally Tangerine'



Festuca gautieri



Molinia caerulea ssp. 'Heidebraut'



Salvia x jamensis 'California Sunset'



Carex umbrosa

Groupement de maîtrise d'œuvre



CERAMIDE
Agence d'ingénierie et paysage



paume⁺
VILLES
PAYSAGES
& MOBILITÉS

SERUE
INGENIERIE

 **TRANSITEC**
optimiseurs de mobilité - depuis 1954
